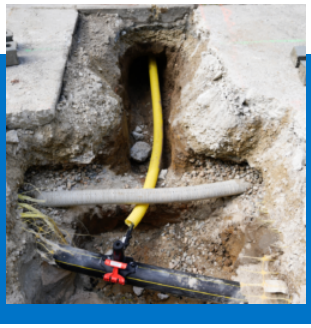

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation Electrique BF-HF - Initiale

Personnes concernées
Toute personne exécutant des travaux dans des fouilles à proximité de canalisations électriques enterrées.

Objectifs de la formation
A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :
– Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique.
– Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en oeuvre.
– De mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement.
– Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail.
– D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
– Effectuer des travaux d'ordre non électrique à proximité de canalisations électriques enterrées.
– Savoir exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.
– Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et acquérir une culture sécurité.

Contexte
Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Legifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées. La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES CONFORMES À LA NORME NF C18 510 ET AU MODULE BF-HF
– Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
– Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain.
– Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
– Connaître les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT.
– Énoncer les risques spécifiques aux chantiers autours de canalisations électriques isolées enterrées.
– Décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles d'habilitation nécessaires en lien avec le niveau d'habilitation demandée.
– Citer les opérations concernées, les MOP et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
– Connaître la procédure à appliquer lors d'un endommagement.
– Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles.
– Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
– Nommer les documents et les acteurs concernés par les opérations d'ordre non électrique.

FORMATION PRATIQUE – THÈMES CONFORMES À LA NORME NF C18 510
– Identifier les limites et les zones d'environnement.
– Reconnaître les ouvrages et installations électriques souterrains BT et HT.
– Identifier et prendre en considération les risques de travaux en fouilles et ceux liés à d'autres réseaux enterrés, et d'engins de chantier.
– Repérer le type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en oeuvre.
– Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté.
– Appliquer les consignes spécifiques à l'opération à réaliser.
– Appliquer la « règle des 4A » en cas d'endommagement d'un réseau.

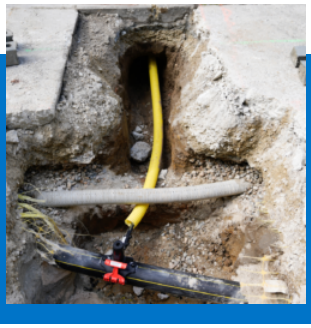

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation Electrique BF-HF - Initiale

– Mettre en oeuvre le mode opératoire adapté aux canalisations enterrées selon les instructions transmises.
– Savoir exécuter un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en oeuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
– Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.

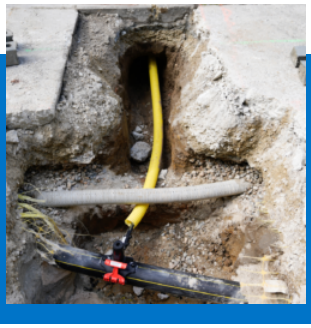

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation Electrique BF-HF - Initiale

Prérequis
Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité. La connaissance de la langue française est vivement recommandée pour les évaluations finales.

Durée
Une journée soit 7h en présentiel.

Formateurs
Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience significative.

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage. Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges

Méthodes pédagogiques
En présentiel. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.

Validation des acquis
L'évaluation comprend :
– Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions sous forme de QCM destinées à évaluer les savoirs.
– Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF 18 510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence.

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives.
Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info.